

Département
de la Moselle

Arrondissement de
Sarreguemines

Conseillers
en fonction : 15

Conseillers
présents : 10

COMMUNE DE PHILIPPSBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Séance du 28 juillet 2020**

Sous la présidence de M. Mathieu MULLER, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet, à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 24 juillet 2020 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. (CGCT)

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Les adjoints : M. Thierry MONDAUD (1^{er}), M. Stéphane WIMMERS (2^{ème}), M. Rémy GASSER (3^{ème}), M. Antoine ROSER, Mme. Virginie GRUSSI, M. Hervé RISSER, Mme. Rachel KLEIN, Mme. Liliane GEHRES, M. Olivier LEINGANG,

Absents excusés : Mme Marie-Paule BRECKLE, M. Nicolas BENE, M. Laurent LEBON

Procurations :

M. Luc RIEDINGER donnant procuration à M. Mathieu MULLER
Mme. Laëticia KAISER donnant procuration à M. Rémy GASSER (3^{ème})

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter valablement

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Mathieu MULLER, Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Remy GASSER.

Le Maire retire le point 6.4 – Adoption du budget primitif LOTISSEMENT 2020 – de l'ordre du jour en raison de la difficulté à achever son élaboration sans le concours du comptable public. Il indique en outre qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction du point 11, s'agissant de l'appartement de l'école maternelle.

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations du 12 juin 2020.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 12 juin 2020.

Approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

Affectation du résultat

Point n°2.1 : Affectation du résultat cumulé d'exploitation 2019 - Budget COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir approuvé le Compte Administratif et de Gestion en date du 12 juin 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2019 qui s'élève à 89 928,68 euros comme suit :

- affectation à l'excédent reporté :
(report à nouveau créditeur compte 110) 35 075,41 euros (002R)
- affectation en couverture du besoin de
financement de la section d'investissement 54 853,27 euros (1068R)

Point n°2.2 : Affectation du résultat cumulé d'exploitation 2019 - Budget CAMPING

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir approuvé le Compte Administratif et de Gestion en date du 12 juin 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2019 qui s'élève à 99 713,70 euros comme suit :

- affectation à l'excédent reporté :
(report à nouveau créditeur compte 110) 91 513,44 euros (002R)
- affectation en couverture du besoin de
financement de la section d'investissement 8 200,26 euros (1068R)

Point n°2.3 : Affectation du résultat cumulé d'exploitation 2019 - Budget S.E.A

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir approuvé le Compte Administratif et de Gestion en date du 12 juin 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2019 qui s'élève à 22 583,78 euros comme suit :

- affectation à l'excédent reporté :
(report à nouveau créditeur compte 110) 22 583,78 euros (002R)
- affectation en couverture du besoin de
financement de la section d'investissement 0 euros (1068R)

Point 3 : Adoption du taux des 3 taxes locales pour l'année 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les 3 taxes locales aux taux votés en 2019.

	Taux voté en 2019
■ Taxe d'habitation	8,59 %
■ Taxe foncière bâti	9,20 %
■ Taxe foncière non bâti	53,95 %

Ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir pour 2020 le taux des trois taxes comme suit :

	Taux 2019	Taux 2020
■ Taxe d'habitation	8,59 %	8,59 %
■ Taxe foncière bâti	9,20 %	9,20 %
■ Taxe foncière non bâti	53,95 %	53,95 %

Point 4 : Approbation du compte administratif 2019 - Budget LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif BUDGET LOTISSEMENT 2019 suivant (chaque conseiller municipal possède un exemplaire du Compte Administratif 2019), précisant qu'il a omis de le présenter.

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes		17 614,50	17 614,50
Dépenses	17 614,50	17 614,50	35 229,00
Résultat de l'exercice			
Excédent			
Déficit	17 614,50		17 614,50

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

Vu le CGCT et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le CGCT et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Considérant que Monsieur Thierry MONDAUD, 1^{er} Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif ;

Considérant que Monsieur Mathieu MULLER, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Thierry MONDAUD, 1^{er} Adjoint pour le vote du Compte Administratif ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point 5 : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget LOTISSEMENT

Monsieur le Maire, reprenant la présidence de la séance, informe le Conseil Municipal que le compte de Gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier pour le budget LOTISSEMENT est conforme au Compte Administratif 2019 soumis précédemment à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir procédé à cette constatation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2019 – LOTISSEMENT.

Vu le CGCT et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 – LOTISSEMENT.

Adoption des budgets Primitifs 2020

Point 6.1 : Adoption du budget primitif 2020 – COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
Vu la délibération en date du 12 juin 2020 adoptant le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 ;

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2020, et propose l'adoption de ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Budget Primitif Principal de la COMMUNE pour l'exercice 2020 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	445 850,00	147 980,70
Recettes	445 850,00	147 980,70

Point 6.2 : Adoption du budget primitif 2020 – CAMPING HANAU

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget CAMPING HANAU pour l'exercice 2020, et propose l'adoption de ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Budget Primitif CAMPING HANAU pour l'exercice 2020 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	324 304,00	14 605,50
Recettes	324 304,00	14 605,50

Point 6.3 : Adoption du budget primitif 2020 – SEA

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget CAMPING HANAU pour l'exercice 2020, et propose l'adoption de ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Budget Primitif SEA pour l'exercice 2020 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	70 285,00	42 977,00
Recettes	70 285,00	42 977,00

Point 6.4 : Adoption du budget primitif 2020 – LOTISSEMENT

Point retiré

Point 7 : Redevance d'occupation du domaine public et stratégie visant à pérenniser l'évènement hebdomadaire « marché du vendredi »

Monsieur le Maire rappelle que la ferme BRANDT à HARTHOUSE occupe depuis le mois de mars le domaine public afin d'y tenir son marché hebdomadaire.

Il indique qu'il souhaite pérenniser l'évènement dans le temps et qu'il convient de fixer un tarif de redevance d'occupation du domaine public.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de pérenniser cet évènement tout en garantissant à la commune les recettes inhérentes à l'occupation du domaine public,

Considérant en outre, que des critères doivent être instaurés pour sélectionner les exposants et producteurs admis à s'installer,

DECIDE :

- De fixer le tarif à 1,50 €/mètre linéaire à compter du 11 mai 2020 ;
- D'exonérer la Ferme Brandt pour la durée correspondant à la période de confinement ;
- De fixer les horaires du marché du vendredi de 15 heures à 19 heures voire 22 heures lorsque l'évènement est dit « nocturne »
- D'accepter les exposants du commerce alimentaire sous réserve que ceux-ci proposent des produits issus du circuit court, d'une production locale ou bio ;
- De limiter l'exposition et la vente d'autres produits à de l'artisanat philippsbourgeois uniquement ;
- D'autoriser les associations du village (c'est-à-dire dont le siège social est sis à Philippsbourg) à organiser une animation lors des marchés dits « nocturnes » après avoir recueilli l'autorisation du Maire ;
- D'autoriser la prise en charge par la commune de frais d'animation dans la limite de 500 euros pour l'exercice 2020 et dire que ces crédits sont inscrits au budget ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le projet de délibération ci-dessus.

Demande de cotisations

Point 8 : Demande de cotisations de l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de cotisation de l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde (AMEM) pour un montant de 366,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver la demande de cotisation de l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde (AMEM) pour un montant de 366,00 € avec le souhait qu'un des marchés organisés par AMEM puisse se tenir à Philippsbourg.

Point 9 : Demande de cotisation de l'Association des Maires Ruraux de France

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de cotisation de l'Association des Maires Ruraux de France pour un montant de 110 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver la demande de cotisation de l'Association des Maires Ruraux de France pour un montant de 110 €.

AFFAIRES GENERALES

Conventions d'occupation précaires et révocables du domaine public

Point 10 : Convention d'occupation – Petit appartement de l'école primaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention actuelle du logement situé au 2^{ème} étage l'école primaire arrivera à échéance le 30 septembre 2020.

Il rappelle les termes de la convention en cours.

Convention du 31 mars 2020 au 30 septembre 2020

Redevance mensuelle : 323,00 euros

Frais de chauffage : 70,00 euros par mois

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 10.10 euros par mois

Dépôt de garantie : 323 euros.

Il propose au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention avec le locataire actuel, pour une durée de 6 mois, dans les conditions financières suivantes :

Convention du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021

Redevance mensuelle : 326,00 euros

Frais de chauffage : 70 euros par mois

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 10,10 euros par mois

Dépôt de garantie : 323 euros assorti d'une obligation de caution solidaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'approuver les conditions financières précisées ci-dessus ;
- de renouveler la convention avec le locataire actuel selon les conditions ci-dessus, en particulier la constitution d'une caution solidaire.

Point 11 : Convention d'occupation –Appartement de l'école maternelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibération du 18 septembre 2019 relatif au bail du logement communal – Ecole maternelle.

Avenant à compter du 1^{er} octobre 2019

Redevance mensuelle : 332,59 euros

Indice du 1^{er} trimestre 2019 : 129,38

Frais de chauffage : 95 euros par mois

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 8,58 euros par mois

Il propose au Conseil Municipal d'actualiser le loyer sur l'indice du 1^{er} trimestre 2020. (IRL 130,57 ; +0,92%)

Avenant à compter du 1^{er} octobre 2020
Redevance mensuelle : 336,00 euros
Indice du 1^{er} trimestre 2020 : 130,57
Frais de chauffage : 95 euros par mois
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 8,58 euros par mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'autoriser le Maire à actualiser le montant du loyer selon les conditions financières précisées ci-dessus.

Point 12 : Convention d'occupation – Ancienne mairie côté droit

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention actuelle du logement situé dans l'ancienne mairie – côté droit – arrivera à échéance le 30 septembre 2020.

Il rappelle au Conseil Municipal la convention du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 :

Convention du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020
Redevance mensuelle : 380 euros
Frais de chauffage : 100 euros par mois
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 7,56 euros par mois
Caution de 300 euros.

Il propose au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention avec le locataire actuel dans les conditions financières suivantes :

Convention du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021
Redevance mensuelle : 385 euros
Frais de chauffage : 100 euros par mois
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 7,56 euros par mois
Caution de 300 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de renouveler la convention avec le locataire actuel dans les conditions financières précisées ci-dessus.

Point 13 : Proposition financière de sauvegarde CLOUD – JVS MAIRISTEM

Point ajourné dans l'attente d'informations complémentaires

Point 14 : Convention d'assistance Moselle Agence Technique (MATEC) pour l'inspection sommaire de trois ouvrages d'art

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une convention avec Moselle Agence Technique (MATEC) pour une assistance sur un projet d'inspection sommaire de trois ouvrages d'art.

MATEC assurera une assistance d'ordre technique et administrative au maître d'ouvrage et assurera le contrôle de la prestation, la commune assurera le suivi du chantier.

Le cout de la prestation de MATEC est forfaitaire de 800 € HT.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention avec MATEC.

Point 15 : Convention d'assistance Moselle Agence Technique (MATEC) pour le projet de réfection du sentier du cimetière et de 2 passerelles

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une convention avec Moselle Agence Technique (MATEC) pour une assistance sur un projet de réfection du sentier du cimetière et de deux passerelles.

MATEC assurera une assistance d'ordre technique et administrative au maitre d'ouvrage et assurera le contrôle de la prestation, la commune assurera le suivi du chantier.

Le cout de la prestation de MATEC est forfaitaire de 2400 € HT.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention avec MATEC.

Point 16 : Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Philippsbourg et les MJC d'Alsace

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Philippsbourg et les MJC d'Alsace

Il explique que la FEDERATION DES MAISONS DE JEUNES ET DE LA CULTURE d'ALSACE est une association d'éducation populaire qui agit conformément à la déclaration de principe de la Confédération des MJC de France.

La Commune de Philippsbourg dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'animation socio-éducative en direction de l'enfance et de la jeunesse, a décidé de soutenir les actions que la FDMJC d'Alsace réalise dans ce domaine, sur son territoire, par la mise à disposition de locaux et le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement dans les conditions ci-dessous définies.

Ces actions sont menées avec le soutien du Département de la Moselle, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, et de tout autre partenaire concerné par le projet.

Il fait lecture de la convention concernant les objectifs, la durée de la convention, la mise en œuvre, la participation financière, la vérification des objectifs et le fonctionnement, les modalités de la convention et sa résiliation.

Le Maire propose de l'autoriser à signer la convention avec la FEDERATION DES MAISONS DE JEUNES ET DE LA CULTURE D'ALSACE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention avec la FEDERATION DES MAISONS DE JEUNES ET DE LA CULTURE D'ALSACE.

CAMPING

Point 17 : Demandes de remboursements

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de demande de remboursements pour raison médicale de Eva STOBENER-KLEIN, Robert KLEIN et Trude KLEIN pour un montant total de 150€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'autoriser le Maire procéder au remboursement d'un montant total de 150€ au profit de Eva STOBENER-KLEIN, Robert KLEIN et Trude KLEIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Informations du Maire

Le Maire fait part à l'assemblée des informations suivantes :

- Une erreur a été commise lors de la séance au cours de laquelle a été adoptée l'enveloppe indemnitaire globale des élus. Il conviendra de régulariser la situation. Monsieur le maire précise que le représentant de l'Etat dans l'arrondissement en a été informé sans délai.
- Nettoyage aux ruines du Frankenstein (fin août)
- Les travaux des commissions sont relatés et un compte rendu sera adressé aux élus municipaux par courriel
- La présentation des offres pour les marchés d'exploitation et travaux sur réseau AEP aura lieu le 20 août à 14 heures en mairie, avec le concours de Moselle Agence Technique
- Point financier sur le camping. La situation est particulièrement contrainte du fait de l'ouverture tardive du site et de la modeste affluence.
- La clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales annoncée par l'Etat est présentée aux élus municipaux
- Renfort au secrétariat de mairie (en particulier pour la partie comptable)
- Une réunion de la commission camping élargie à tous les conseillers municipaux est prévue le samedi 29 août 2020
- La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le vendredi 4 septembre 2020

Pour extrait conforme.

Le Maire

Mathieu MULLER



Philippsbourg, le 31 juillet 2020.

Publié et/ou adressé à la Sous-Préfecture le 31 juillet 2020.

Exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n°82-623 du 22/07/1982

